

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24\_114

**OBJET : PROLONGATION DU POSTE  
DE CHEF DE PROJET TRANSITION  
TOURISTIQUE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 19 juin 2024

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 28 Pouvoirs : 7 Votants : 35</p> <p><b><u>Résultat des votes :</u></b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Échelles) ; Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Marie-Aude GONON, Olivier LEMPEREUR (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Christine SOURIS à Christiane BROTO-SIMON ; Williams DUFOUR à Marie-José SEGUIN ; Evelyne LABRUDE à Anne LENFANT ; Murielle GIRAUD à Hervé BUTTARD ; Maryline ZANNA à Denis BLANQUET</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** que la CC Cœur de Chartreuse est lauréate du programme Avenir Montagne Ingénierie Alpes,

**CONSIDÉRANT** la prolongation du financement du poste de Chef Avenir Montagne Ingénierie pour une durée de 2 ans,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'un point de vue opérationnel de prolonger le contrat du Chef de Projet qui suivra l'ensemble du programme Avenir Montagne Ingénierie Alpes, et par conséquent de remplacer son poste de Chargé de Mission Tourisme ;

Considérant la délibération du 14 décembre 2021 N°21-181 créant le poste de Chef de Projet Transition Touristique,

➤ **Le conseil communautaire à l'UNANIMITÉ**

- **AUTORISE** la Présidente à prolonger le poste de Chef de Projet Transition Touristique pour occuper les missions de catégorie A, rémunéré à l'indice majoré minimum 395 et l'indice maximum 826 à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour une durée de deux ans.
- **CHARGE** la Présidente d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget général chapitre 012.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 27 juin 2024

